

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION D'UN ÉCHAFAUDAGE

Formulaire à adresser au minimum 3 semaines avant l'occupation du domaine public

DEMANDEUR : Particulier Entreprise

NOM, PRÉNOM ou DÉNOMINATION SOCIALE (en lettres CAPITALES) :

REPRÉSENTANT(E) DE L'ENTREPRISE (en lettres CAPITALES) :

Numéro de SIRET :

Domicilié(e) : N° | ____ | Voie :

Code postal : | _ | | _ | | _ | | Localité :

Téléphone : | _ | | _ | | _ | | _ | | _ | | Adresse mail : @

DEMANDE L'AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC : DU AU

Adresse concernée : N°: | ____ | Voie :

Nature des travaux :

Utilisation d'eau (nettoyage au karcher) : OUI NON **pour une durée :** du..... au

Emprise au sol : Longueur Largeur

Rappel : Demande liée à l'autorisation du Service Urbanisme :

DP PC n°..... délivré(e) le

Merci de préciser : Besoin en stationnement supplémentaire pour montage et démontage :

NOMBRE D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT NEUTRALISES :

STATIONNEMENT PAYANT : OUI NON

Période de montage :

Période de démontage :

REDEVANCE :

ÉCHAFAUDAGE et éventuellement stationnement supplémentaire	
Tarif appliqué	0,77 € (*)
Mode de calcul	m ² /jour calendaire
Unité(s)	0,77 € x m ² x jour
Redevance TTC €

STATIONNEMENT PAYANT :

	Coût suppression stationnement payant
Tarif appliqué	7 €
Mode de calcul	Par jour / emplacement
Unité(s)	7 € x emplacement(s) x jour(s)
Redevance TTC €

Attention : L'occupation du domaine public se fera uniquement après autorisation de la commune. La signalisation réglementaire y compris la matérialisation de l'interdiction de stationnement est à la charge du pétitionnaire.
Pas d'autorisation délivrée durant la trêve des confiseurs de fin d'année (contactez les services techniques pour connaître la période concernée)

Le demandeur s'engage à payer la redevance et à se soumettre à la réglementation en vigueur relative à l'occupation du domaine public.

Fait le Signature (et cachet d'entreprise) :

OBLIGATIONS DU DEMANDEUR :

JOINDRE IMPERATIVEMENT UN PLAN COTE :

Le demandeur devra obligatoirement effectuer, un plan coté des installations envisagées, tout en faisant apparaître les propriétés bâties voisines de la propriété considérée, le trottoir et la chaussée également cotés.

OBLIGATIONS DIVERSES :

Je soussigné, auteur de la présente demande, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les prescriptions de l'autorisation qui me sera éventuellement délivrée, à ne pas débiter les travaux avant de l'avoir obtenue, à restituer les lieux dans leur état d'origine à l'échéance de l'autorisation, à régler les redevances d'occupation du domaine public correspondantes.

DEPASSEMENT DU DELAI DE VALIDITE DE L'AUTORISATION :

En cas de dépassement du délai de validité de l'autorisation, une nouvelle demande doit être déposée.

FAUSSE DECLARATION :

Toute fausse déclaration sur cet imprimé entraînera la nullité de la présente demande, il sera alors fait application des pénalités et amendes prévues dans la délibération du Conseil Municipal relative aux droits de voirie.

ABSENCE DE REPONSE :

Faute de réponse de la Mairie dans un délai de deux mois, la demande est réputée refusée.